

cette brochure, où nous essayons de fixer et de faire connaître les devoirs et les droits réciproques du clergé et des laïques dans l'administration des fabriques.

Si nous y parvenons, nous aurons fait cesser ces tiraillements, ces discussions, ces conflits qui éclatent trop fréquemment entre marguilliers et curés, entre l'élément laïque et l'élément religieux, et qui tendent fatalement à diminuer la juste influence de notre clergé et à lui faire perdre peu à peu le respect et la vénération des fidèles.

Si nous parvenons à faire comprendre au clergé la nécessité de se renfermer dans le champ si vaste et si admirable des choses spirituelles en laissant aux laïques le soin des choses temporelles, on ne verra plus ces contestations, ces discussions judiciaires de nos jours si fréquentes et qui naissent toujours pour des questions d'argent. Le prêtre, eût-il raison, y laisse toujours quelque chose ; sa réputation en est ternie, son caractère sacré en est atteint.

C'est donc faire œuvre d'ami sincère que de montrer à nos prêtres tout ce qu'ils ont à perdre en se mêlant trop souvent et avec trop d'ardeur et de zèle de l'administration de biens temporels. Ils ne se doutent pas combien ces occupations si en dehors de leur saint ministère les diminuent et combien, en agissant ainsi, ils donnent beau jeu à leurs adversaires.

C'est donc leur rendre service que de leur dire franchement ce que l'on pense et ce que l'on se confie d'oreille à oreille.

C'est aussi se montrer le fils dévoué de l'Eglise qui bien des fois déjà, depuis son origine, eût été compromise et mise en péril, si Elle n'était pas de fondation divine, par les erreurs, les fautes, l'esprit d'empiètement de ses ministres,

Ces explications franchement données sur le but de notre brochure nous la mettons avec confiance devant le public.